

**Circulaire de rentrée :
elle doit être retirée !**

« L'école du socle commun est une école de l'exigence et de l'ambition pour que CHAQUE élève prenne le chemin de SA réussite ». Tout est dit dans la première phrase du texte : à chacun SA réussite, et tant pis si pour la plupart, elle se limite à l'obtention du socle. Le texte tourne le dos de façon définitive à un projet démocratisant pour l'école : on ne fait même plus semblant de lutter contre la difficulté scolaire, on compose avec...

« Personnaliser et responsabiliser sont les deux mots clefs du progrès du système éducatif », dit le texte plus loin... « Personnaliser » parce que la circulaire martèle qu'il faut différencier les parcours : le collège unique, vers lequel on tendait pour maintenir l'égalité sur le territoire, au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, est donc enterré... Et chacun est « responsable » de ses choix, de ses échecs : pour ce faire, le levier essentiel sur lequel repose cette école, ce sont les évaluations : omni présentes dans la circulaire, elles irriguent le projet, permettent d'effectuer un tri sélectif dès le plus jeune âge, d'évincer les élèves les plus fragiles de façon précoce vers l'apprentissage ou l'alternance ; elles pilotent la politique éducative et donc se multiplient : évaluation nationale en fin de 5^{ème}, nouveau DNB, LPC imposé en collège et primaire, LSN (livret scolaire numérique) expérimenté dans le primaire... sans parler de l'évaluation de la docilité des personnels ! Les corps d'inspection sont à présents directement voués à contrôler l'application de la réforme, en particulier celle du lycée.

Parmi les nouvelles dégradations que propose la circulaire, il faut compter de nouvelles mesures qui visent toujours plus de déréglementation : ECLAIR et internats d'excellence, qualifiés d'« avant-garde » par le texte, dotation globalisée des heures en LV (pour annualiser les enseignements et imposer les groupes de compétences)... Et toujours plus de fichage/flicage : ENT, web-classeur, Siecle (pour remplacer Sconet), renforcement des ERS (établissement de réinsertion scolaire) et EMS (équipes mobiles de sécurité) !

Ce programme, très cohérent, repose sur une autonomie accrue des établissements, soumis à auto-évaluation et contrats d'objectifs. Nous n'avons plus le choix, il faut résolument changer de paradigme et rompre avec cette école capitaliste.

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

Dégageons Sarkozy et sa politique et préparons les luttes sociales !

A quelques jours des élections présidentielles, on continue de nous expliquer que les inquiétudes sur la notation de la France sont importantes, que des réformes seront nécessaires pour que l'on puisse encore emprunter...

En bref, selon une grande partie des médias, quel que soit le président élu, il n'aura pas d'autre choix que d'imposer aux salari-é-es des mesures d'austérité pour leur faire payer la crise, et bien irresponsables seraient ceux qui auraient l'intention de résister et de se mobiliser...

Pourtant, suite aux mesures d'austérité sans précédent imposées par son gouvernement, suite à la casse du droit du travail, l'Espagne a connu jeudi 29 mars une journée de grève générale où des millions de manifestants sont descendus dans la rue.

En suivant l'exemple du peuple grec et celui du peuple espagnol, nous devons dès à présent montrer que d'autres choix sont possibles, que ce n'est pas aux populations de payer cette crise !

Au lendemain des élections présidentielles et législatives, et ce quel qu'en soit le résultat, nous devons nous mobiliser contre les plans d'austérité que l'on nous promet : défendre notre protection sociale, lutter contre les suppressions de postes dans les services publics, se mobiliser pour l'annulation de la dette et contre les expulsions de sans papiers... Alors dès maintenant, dégageons Sarkozy et sa politique et préparons les luttes sociales !

Stéphanie RIO, Ecole E. Vaillant, Le Havre.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr

PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr

EVREUX : jp.pallois@voila.fr

LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE DU SNES

Tous les deux ans, le SNES renouvelle ses instances. Les syndiqués vont élire leurs représentants aux CA nationale et académique courant mai. Ces élections permettront de mesurer l'écho que rencontre l'École émancipée et d'assurer notre présence à tous les échelons du syndicat. Si vous partagez nos orientations pour un syndicalisme de masse, de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique, vous êtes les bienvenu-e-s pour figurer comme candidat-e-s sur notre liste et bien sûr pour voter pour elle ! Chaque voix compte !

Le LPC (Livret Personnel de Compétences) : Ficher et trier, c'est non !

Encore un livret OBLIGATOIRE à remplir et à valider d'urgence en fin d'année scolaire. (Ils existent déjà mais ne sont pas encore parvenus dans les écoles à ce jour !). Encore un livret qui sera numérisé dès l'an prochain à l'école primaire et viendra donc enrichir la batterie de fichiers interconnectables sur le Net : base-élèves, affelnet, sconet... Qui peut croire encore les assurances de nos administrations sur le fait que ces fichiers resteront confidentiels et ne seront utilisés qu'à des fins « politiquement correctes » ?

L'Ecole Emancipée se bat depuis son apparition contre le socle commun, minimaliste en terme de connaissances, d'apprentissages et de culture et contre tous les systèmes de fichiers, d'évaluations qui en découlent et qui transforment nos métiers d'enseignants en tâcherons exécutants et évaluateurs, pratiques contradictoires avec notre conception ambitieuse de la recherche pédagogique et des apprentissages.

C'est un mot d'ordre national et fédéral que nous devons obtenir pour dire :

Le LPC, c'est non, tout simplement.

Lise CRAMOYSAN, Ecole maternelle Paul Langevin, Le Havre.

Toujours plus fort : les mutations plus rapides que l'ECLAIR !

Décidément, avec le label "ECLAIR", on n'est jamais au bout de ses (mauvaises) surprises.

L'un des points les plus alarmants de ce dispositif, maintes fois dénoncé lors de sa mise en place, concerne le "recrutement" des nouveaux personnels : dans le but d'instaurer une plus grande stabilité au sein des équipes, toute personne (tous postes confondus) doit désormais "postuler" en passant un entretien avec le chef d'établissement, qui donne ensuite un avis au rectorat, le but étant alors de privilégier les postulants les plus "en adéquation" avec le projet d'établissement, projet qui les aura au préalable enthousiasmés au point de candidater dans telle ou telle école.

Les postes ECLAIR sont profilés et cette quasi-embauche donne lieu à une lettre de mission, avec un contrat d'objectifs évalués au bout de trois ans, au terme desquels le personnel peut être prié de rechercher "une affectation plus en adéquation avec ses attentes" s'il n'a pas donné satisfaction. Il est bien connu que faire peser une pression accrue sur les personnels est le moyen le plus efficace de les fidéliser voire même de les attirer massivement dans les établissements réputés les plus en difficulté, la preuve en est le nombre de postes "profilés" non pourvus à la rentrée 2011 faute de candidats.

Et ce n'est pas le dernier "bug" en date qui risque d'enrayer cet effet repoussoir. Lors des mutations dans le second degré, dans plusieurs académies, des collègues ont réalisé avec effroi que leur candidature dans un établissement ECLAIR avait été retenue alors qu'ils avaient simplement cliqué sur le descriptif du poste. Le rectorat prétend un bug informatique avec le serveur

SIAM et dit faire son possible pour rectifier cette bévue, mais les nouvelles règles (ou plutôt l'absence de règles) régissant les mutations en ECLAIR font craindre le pire dans une telle situation : la phase de consultation des postes en ECLAIR (sur le site du rectorat ou bien de la "Bourse interministérielle de l'emploi public") précède la phase intra habituelle et le BOEN n°5 (2-2-2012) précise bien qu'"un agent retenu sur un poste Éclair verra sa mutation éventuellement obtenue au mouvement interacadémique 2012 ou sa candidature au mouvement intra-académique 2012 automatiquement annulée" et qu'"un candidat qui formule des vœux s'engage à accepter une affectation sur l'un d'entre eux". Ce mouvement se fait hors CAPA, hors barème, hors académie, à coup de lettres de motivations, CV, envoi du dernier rapport d'inspection et surtout entretiens téléphoniques avec les chefs d'établissements concernés, bref, un pas de géant vers la transformation de l'Ecole en entreprise !

Nadège VAN LOYEN, Collège Jules Vallès, Le Havre.

Les nouveaux « managers »

Pour les libéraux, la clé de voûte du système économique est l'entreprise avec comme culture dominante la mise en concurrence de tous contre tous, l'individualisation des rapports sociaux et la « gouvernance » par objectifs. C'est ce modèle que Sarkozy et l'UMP veulent instaurer dans l'Education nationale ! Selon Chatel « les établissements scolaires ont besoin de chefs ». C'est le sens des négociations menées depuis deux ans entre le ministre de l'Education Nationale et le SNDPEN, le principal syndicat des personnels de direction.

Dès la rentrée, l'indemnité versée aux chefs d'établissement comprendra deux parts : une (de 2890 euros à 7000 euros par an) liée aux fonctions exercées, au type d'établissement (collège, lycée...), à sa catégorie (nombre d'élèves) et l'autre liée « aux résultats ». Elle est déterminée par l'évaluation triennale du chef d'établissement menée par le directeur académique (IA) ou le recteur chargé de vérifier, au cours d'un entretien professionnel « l'atteinte des objectifs fixés dans la lettre de mission ». Le montant versé tous les trois ans, variera en fonction d'un coefficient allant de 1 à 3 (le montant de référence étant de 2000 euros).

Avec le décret sur l'évaluation des personnels par les chefs d'établissement, la structure managériale de l'école est réalisée ! On devine facilement les pressions qui seront exercées sur les personnels pour qu'ils /elles adhèrent aux réformes mises en place à grands coups d'injonction et les souffrances que cela engendrera ! Ce pouvoir accru accordé aux chefs d'établissement va à l'encontre des intérêts de l'ensemble du système éducatif.

Ce type de gouvernance a été mis en place, il y a de nombreuses années à la Poste et à France Télécom... on voit le résultat sur la santé des salarié-es ! Face à l'individualisation et à l'évaluation, ne nous laissons pas faire, renforçons nos collectifs de travail et de lutte... c'est possible !

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.